EXTRAIT des Regiſtres des Délibérations du Corps Municipal de la Commune de Rouen.

Lcie
fol 10
FRc
10247
no. 2

CE JOURD'HUI trente Juillet mil ſept cent quatre-vingt-dix, cinq heures de relevée, en l'Aſſemblée du Corps Municipal, tenue en l'Hôtel-de-Ville, où étoient MM. D'ESTOUTEVILLE, Maire; RIBARD, &c.

Se ſont préſentés MM. THOMAS, Lieutenant de la Garde Nationale de Rouen, Préſident de la Députation de l'Armée Fédérative de ladite Ville, & DELAFRAYE, Capitaine de la Garde Nationale du Havre de Grace, Membre de ladite Députation.

M. Thomas a dépoſé ſur le Bureau la Liſte & le Rapport dont ſuit la teneur.

LISTE des Membres compoſant la Députation de l'Armée Fédérative de Rouen.

Meſſieurs,

Thomas, premier Lieutenant de la Garde Nationale de Rouen, Préſident.

Delafraye, Capitaine de la Garde Nationale du Havre.

Thillaye, Lieutenant de la Garde Nationale de Liſieux.

Le Vavaſſeur, Capitaine de la Garde Nationale de Gacé.

Geanrot, Soldat de la Garde Nationale de Giſors.

Corbiere, Lieutenant de la Garde Nationale de Triel.

LIBRARY

Alexandre Prier, Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale de Saint-Laurent-en-Caux.

Vaillant, Capitaine de la Garde Nationale de Blangy.

Fremont, Colonel de la Garde Nationale de la Vieille-Lire.

Drieux, Colonel de la Garde Nationale d'Aumale.

Vellandret, Colonel de la Garde Nationale de Mantes.

Lhernaut, Lieutenant de la Garde Nationale de Buchy.

Thierry, Soldat de la Garde Nationale de Rouen, Secrétaire de la Députation.

Le Dimanche 11 de ce mois, la Députation a été préſentée au Roi par M. Guignard, ci-devant Comte de Saint-Prieſt.

M. Thomas a adreſſé à Sa Majeſté le diſcours ſuivant :

SIRE,

» Nous apportons à Votre Majeſté le Procès-Verbal » de la Fédération Rouennaiſe. Nous avons juré ſur l'Autel » élevé à la Patrie, d'être à jamais fideles à la Conſtitution » & au meilleur des Rois. Nous avons cru, SIRE, que » ce ſerment étoit le ſeul qui put plaire au Reſtaurateur » de la liberté & au pere des Français «.

Le Roi, après avoir pris des mains de M. Thomas le Procès-Verbal, a répondu en ces termes : » Je reçois » avec reconnoiſſance l'expreſſion de vos ſentiments «.

Le 13 de ce mois la Députation a été admiſe à l'Aſſemblée Nationale.

Discours de M. Thomas.

MESSIEURS,

» Une Fédération imposante vient de se faire sous » les murs de Rouen. Des Gardes Nationales, invitées » de toutes parts, sont venues jurer sur l'Autel élevé à » la Patrie, une fidélité inviolable à la Nation, à la Loi » & au Roi. Nous avons juré de nous réunir pour com- » battre tous ceux qui oseroient les attaquer, & de périr » plutôt que de cesser d'être libres. C'est à vous, Messieurs, » c'est à votre courage, à vos lumieres, à la sagesse de » vos Décrets que nous devons cette liberté précieuse ; » & le serment de la défendre & de la transmettre à nos » neveux, est la seule reconnoissance digne de vous être » offerte.

» Tels sont, Messieurs, les sentiments que les Mem- » bres de la Fédération Rouennaise nous ont chargés de » déposer dans le sein des Régénérateurs de l'Empire «.

Réponse de M. de Bonnay, Président.

MESSIEURS,

» L'Armée Fédérative Rouennaise a juré une fidélité » inviolable à la Nation, à la Loi & au Roi : elle a » juré de se réunir contre quiconque oseroit les attaquer, » & de périr pour les défendre. Tous les vœux qu'elle » a formés sont pour le bonheur du Peuple, de ce Peuple » qui a tant besoin d'une Nation, d'une Loi & d'un

» Roi, & qui n'a rien de plus précieux & de plus cher. » L'Assemblée Nationale a vu votre Fédération avec in- » térêt ; elle reçoit votre hommage avec satisfaction, & » vous permet d'assister à sa Séance «.

Ensuite M. Thomas a demandé acte du dépôt.

M. le Maire a répondu :

MESSIEURS,

» Votre Députation devoit plaire au meilleur des » Rois & aux dignes Représentants d'un grand Peuple. » Vous leur avez exprimé des sentiments qui sont ceux » de tous les bons Français. Le Corps Municipal voit » avec la plus douce satisfaction l'accueil honorable & » flatteur que vous avez reçu «.

Sur quoi délibéré, il a été arrêté, ouï le Procureur de la Commune, qu'acte est accordé à MM. Thomas & Delafraye dudit dépôt ; que la présente sera imprimée & envoyée aux diverses Gardes Nationales du Royaume, & notamment à celles qui ont concouru à ladite Fédération, & qu'une ampliation en sera remise dans le jour à M. Delafraye.

Signés, D'ESTOUTEVILLE, *Maire* ; VIMAR, *Procureur de la Commune*, & Havard, *Secrétaire-Greffier, avec paraphes.*

A Rouen. De l'Imp. de P. SEYER & BEHOURT, Imp. de la Municipalité, rue du Petit-Puits.